



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES DE MARTINIQUE
DAC/ N°

Fort de France, le

**Procès-verbal
du Comité Technique
du vendredi 31 mars 2017**

Étaient présents :

Pour l'administration :

Fabrice MORIO, Président
Ségolène PICHOU

Pour les représentants du personnel :

Jean-Claude CHERUBIN JEANNETTE, SNAC FSU, titulaire
Marlène DESROSES, SNAC FSU, titulaire, Secrétaire adjointe
Jenny SYLVANIELO, SNAC FSU, suppléante
Gérard RELOUZAT, USPAC CGT, titulaire
Marie-Louise ALPHONSE JOSEPH, USPAC CGT, suppléante

Secrétaire de séance : Anthoni DOMINGUEZ

Secrétaire de séance adjoint : Gérard Relouzat

Était excusé :

Thierry DORIVAL, SNAC FSU, suppléant

Début de séance : 9h10

Fin de séance : 12h05

I / Approbation du PV du CT du 8 novembre 2016

La CGT regrette que le PV n'ait été transmis plus en amont afin d'avoir plus d'échanges entre les organisations.

Le SNAC FSU indique que celui-ci a été pourtant vu en amont.

Le Président indique que si l'administration transmet au secrétaire de séance, elle laisse aux organisations le soin de choisir leur méthode de travail. Si le PV revient à l'administration, elle estime qu'il a été vu.

Le PV a été rédigé en janvier, le SNAC FSU l'a vu en janvier, mais il a été perdu lors des échanges, ce qui a demandé de le refaire et entraîné un retard exceptionnel. Le secrétaire adjoint de séance l'avait pourtant signé.

Le Président demande s'il y a des observations. Aucune observation. LE PV est adopté à l'unanimité.

II / Mise à jour du règlement intérieur

Le Président indique qu'il s'agit d'un toilettage important car le RI date de 2014. Il insiste sur le fait que les nouveaux arrivants en prennent connaissance. La proposition de toilettage a été faite en collaboration avec la SG sur la base d'observations émises notamment par les chefs de service.

Si cela convient au CT, il est validé.

Si cela ne convient pas au CT, il sera revu sur les points de blocage au prochain CT, avec possibilité de créer des groupes de travail.

La SG est invitée à le présenter. Elle propose de regarder directement avec tout le monde.

Le Président demande s'il y a des observations.

La CGT indique avoir des observations à faire.

Le SNAC FSU demande s'il faut procéder page par page. Cette solution est retenue.

Page 1

La SG indique que les modifications sont apportées en vert. Il s'agit de modifications qui vont de soi (adaptations du RI) et de remarques des chefs de service. Les remarques qui ne vont pas à l'encontre de ce qui a été dit lors des précédents CT.

Le SNAC FSU demande des précisions concernant le passage sur les agents et les stagiaires. Demande l'ajout de la mention « y compris aux stagiaires. »

La SG précise que le préambule n'a pas été modifié car les passages sur les RPS et la déontologie doivent être traités par le CHSCT.

Le Président demande si cela convient.

La CGT aimerait ajouter « respecter les us et coutumes de la Martinique. »

Le Président demande à ce que cela soit noté une bonne fois pour toutes.

La CGT précise que si c'est noté dans le RI, cela aura le mérite d'être clair.

Page 2

La SG indique que concernant l'accueil de la DAC, l'emploi du temps doit garantir l'accueil des publics en permanence. Si des absences sont exceptionnelles, l'accueil peut être assuré par les autres agents.

La CGT indique que la notion « d'absence exceptionnelle » doit être définie en ce cas.

Le Président note que cette mention est une amélioration, mais demande alors quels sont les agents qui doivent le faire.

La CGT indique que la plupart des agents proches de l'accueil le fait. Le problème était qu'avant, les secrétaires se sentaient plus concernées et exposées.

La SG propose d'ajouter « l'ensemble du personnel. »

La CGT indique que si cela prend effet à 14h, cela ne fonctionnera pas.

Le Président rappelle que l'accueil doit être assuré à 14h.

Le SNAC FSU indique que même avec un accueil qui serait toujours ouvert à 14h, les bureaux ne sont pas toujours ouverts.

Le Président rappelle que dans le cadre d'un service public, on doit pouvoir accueillir la personne, quitte à la faire patienter quelques minutes le temps qu'elle soit reçue dans un bureau.

Le SNAC FSU indique qu'à 14h les secrétaires sont en train de déjeuner.

Le Président rappelle que depuis novembre 2014, tout le monde s'est mis d'accord sur des horaires d'ouverture 14h – 17h. C'est au service de s'organiser car si l'on décidait d'ouvrir à 14h30, cela sera tout de même 14h45 ou 15h en réalité.

Le SNAC FSU dit qu'il ne serait pas cohérent que la plage fixe débute à 14h30.

L'ensemble du CT approuve cette remarque.

Le Président demande si 14h est donc bien une plage fixe.

L'ensemble du CT approuve à l'unanimité.

Le Président propose de passer à la page 3, mais le SNAC FSU souhaite revenir sur la page 2.

Le SNAC FSU demande que la mention « cycle et horaires de travail » soit suivie de la mention « des agents. »

Le Président demande quel serait l'intérêt de cette modification.

Le SNAC FSU revient après discussion sur sa demande.

Page 3

La SG revient sur la formule « les agents au forfait n'ont pas d'horaires. » Elle précise que la bonne formule est qu'ils ne « sont pas soumis à décompte horaire », ce qui entraîne des ARTT de 13 jours.

Rappel de la concertation de 2002 :

- Le service fonctionne sur 3 jours complets et 2 matinées.
- Création de cycles.
- Les agents au forfait bénéficient du nombre maximum de RTT.

La CGT relève une coquille sur la mention « doit être. »

Le SNAC FSU rappelle que ces dispositions concernent l'ensemble des services, or, l'UDAP n'a pas le même cycle, avec 3 après-midis.

La SG indique que cela date du rattachement de l'UDAP à la DAC en 2010. En revanche, concernant les nouveaux arrivants, ils se sont adaptés au fonctionnement des services déjà à l'œuvre.

Le Président indique qu'il ne doit pas y avoir de cycle dérogatoire.

Le SNAC FSU indique que cette possibilité aurait dû être supprimée en 2010.

La SG indique qu'il faut croiser le fonctionnement des services avec les choix individuels.

Le Président demande au SNAC FSU si on laisse les choses en l'état. Le SNAC FSU approuve.

Page 4

La SG indique que la fiche de circulation du courrier n'existe plus et propose d'en supprimer la mention.

Le CT approuve à l'unanimité.

La SG indique qu'il faut procéder à la mise à jour des noms des services.

La CGT note que le STAP est devenu UDAP (départemental) alors que nous n'avons pas de département, cela porte à confusion.

Le Président ajoute qu'il a été de même signalé que dans le cadre des 40 ans des DRAC, il n'y a plus de DRAC en Outre-Mer.

La CGT indique que concernant le remisage de véhicule extérieur sur le parking de la DAC se pose la question du risque d'incendies, dans la mesure où cela responsabilise la DAC.

Le Président indique qu'en cas de dangers de type cyclone, il faudrait qu'un double des clés soit laissé à la DAC. Si cela est utile pour quelque'un il vaut mieux laisser cette possibilité.

La CGT indique que le problème est d'ordre juridique.

Page 5

La SG ajoute la mention du « Développement durable. »

La CGT indique que mentionner le nom de l'entreprise de recyclage est une forme de publicité. Le nom de la société est remplacé par le terme « l'entreprise de recyclage. »

La SG indique qu'il faut mettre en place la circulaire du 06 mars 2017 concernant les véhicules de service. Elle en a intégré les éléments dans le RI. Rien de nouveau fondamentalement, sauf que la rédaction est désormais très précise.

La CGT souhaite enlever la mention pour les stagiaires.

Le Président indique qu'ils n'ont pas un droit d'office, mais qu'il vaut mieux se laisser l'opportunité de les autoriser à conduire un véhicule de service. Cela couvre la DAC.

La CGT souhaite l'enlever.

Le Président demande ce que l'on fera quand un stagiaire en aura besoin pour de bonnes raisons.

La CGT indique d'un agent titulaire qui n'a pas le permis de conduire conduit malgré tout.

Le SNAC FSU et la SG indiquent que ce problème est réglé.

Le SNAC FSU dit qu'il faut faire attention à la convention de stage et demande s'il faut ajouter une mention.

La CGT et le SNAC FSU disent finalement que ce n'est pas la peine.

Page 6

Pas d'observations.

Page 7

Le SNAC FSU évoque la circulaire du 14 octobre 1994. Sur le carnet de bord, il n'y a pas de kilométrage de départ.

Le Président propose de commander des carnets plus précis.

Page 8

La CGT fait une remarque sur la responsabilité mais valide la page malgré tout.

Page 9

Le SNAC FSU demande s'il y a toujours un AQSSI.

La SG précise que seul l'AQSSI peut manipuler le matériel.

Page 10

Suppression de la mention « chaque semestre. »

Page 11

La SG indique que la DAC a adopté Top Congés. Les textes généraux sont rappelés.

- les congés doivent être demandés au moins 48h avant leur début (CA comme RTT.)
- durant les grandes vacances : demandés 3 mois à l'avance.
- Pâques et fin d'année : demandés 1 mois à l'avance.

Le SNAC FSU relève des bugs sur des congés qui n'apparaissent pas.

La CGT, le Président et la SG répondent que cela dépend des critères d'affichage sélectionnés.

La SG rappelle que les absences sont cadrées par la circulaire de mars 2016. Les demandes d'autorisation d'absences doivent transiter par les chefs de service vers les RH.

Le recensement prévisionnel des missions est rappelé.

Page 12

Concernant les demandes de mission, le SNAC FSU indique qu'il serait mieux qu'elles passent par la secrétaire de direction vers le SG.

La CGT demande que soit portée la mention : « chaque assistante prépare ensuite un ordre de mission. »

La SG indique que pour les ordres de mission, tout est clair.

Page 13

Le SNAC FSU indique qu'il est déjà arrivé que la DAC reste sans alarme après fermeture.

La CGT propose que l'on demande, dans ce genre de situation, à l'agent d'entretien de la remettre.

Pour les secours, le Président rappelle qu'il faut un secouriste pour l'UDAP.

La CGT propose d'ajouter le numéro des urgences européennes (le 112.) La formation de secourisme est de 2 jours (4 personnes minimum.) Concernant le défibrillateur, les mentions sont bonnes, mais il faut former plus que sensibiliser. La formation SST est adaptée. La CGT rappelle enfin qu'un défibrillateur doit être entretenu annuellement.

CONCLUSION RI

Le Président indique qu'il faut compléter le préambule, mais valide, pour sa part, sur le principe. Le CHSCT doit se réunir.

Deux options :

- Soit validé sur le principe.
- Soit on attend l'ajout pour validation.

La SG propose de diffuser sans préambule.

Le Président propose de passer au vote. Le CT donne son quitus sur le RI en l'état s'il est voté. Il y aura des passages proposés en CHSCT. Dès que tout est voté, il sera validé.

Le CT valide le RI en l'état, sans préambule, à l'unanimité.

Le SNAC FSU propose de remonter les points IV et V de l'ordre du jour et de regarder le III à la fin.

La CGT précise que ce doit normalement être demandé en début de séance.

L'ensemble du CT accepte l'aménagement de l'ordre du jour à l'unanimité.

IV / Labellisation

La SG évoque la double labellisation du MCC, de 5 DRAC/DAC et d'EP. La procédure est décrite :

- un audit de l'AFNOR
- dossier de candidature déposé
- autoévaluation locale
- Etude des conditions d'âge, de genres, des travailleurs handicapés, etc.
- Mise en place de la cellule d'écoute Allo Discrim.

Dès que la candidature est posée, l'AFNOR fait un audit. Une formation a par ailleurs eu lieu la première semaine d'avril.

V / Travaux

L'administration indique avoir moins de moyens depuis le transfert de BOP. La Préfecture prend moins en compte la DAC depuis le transfert sur le 333.

Le Président indique que le problème est ancien. Avant 2017, le BOP 309 ne correspondait pas aux besoins, le 224-07 servait énormément. L'action 333-02 est sous-dotée. L'avantage est que cela rend la sous-dotation évidente et visible. Le 333-01 et 333-02 ne sont pas fongibles.

Le Président rappelle que nous sommes en expérimentation, mais espère que si ce n'est pas étendu, nous reviendrons à l'ancien système.

La CGT demande si la Préfecture peut modifier ce qui est notifié par le MCC.

Le Président indique que sur le 333-01 : la DAC est RUO, et sur le 333-02, c'est le Préfet qui pilote.

L'idée est de mutualiser, comme pour les commandes de climatisations, pour économiser.

Le SNAC FSU demande si les disjoncteurs ont été remplacés. L'administration indique que oui.

Le SNAC FSU demande si l'escabeau de sécurité est disponible.

L'administration indique que pas encore mais que cela ne saurait tarder car la réglementation est claire.

III / Document

La SG présente le document.

En 2016, il y a 31 agents, et 29,5 en ETP occupés.

10 catégorie A : majorité d'hommes

9 catégorie B : majorité femmes

11 catégorie C : majorité femmes

Dans l'ensemble, la parité générale est atteinte.

Moyenne d'âge 2016 : 59,93 ans

Moyenne d'âge 2017 : 53,30 ans

De nombreux départs à la retraite sont à venir.

En 2016, il y a eu 200 jours d'arrêt de travail.

Un point est proposé sur l'organisation des RH et de l'emploi.

La SG annonce qu'un recrutement est en attente en remplacement de Gwénola Robert.

3 départs au SG, fiches de poste en cours de rédaction, et 1 à l'UDAP.

Concernant la réorganisation du SG :

- 1 - recrutement dans la branche Gestion des moyens humains,
 - 2 - recrutement dans la branche Gestion des moyens financiers,
 - 3 - recrutement dans la branche Gestion des moyens logistiques.
- William Belvindrah va gérer le BOP 175 intégralement.

- Gestion des moyens financiers : rôle sur les restitutions Chorus.

Sur le poste de Jean-Claude CHERUBIN JEANNETTE : proposition de transfert de certaines commandes logistiques pour cadrer avec la gestion du parc automobile.

- Gestion des moyens logistiques : « Chargé de gestion immobilière et de sécurité » : gestion du bâtiment et de ses infrastructures.

Fiches de poste

1 – Secrétaire Administratif – cat B : Chargé de gestion administrative et financière

Gestion de proximité

Rédaction des actes de gestion déconcentrée

Top Congés

Préparation des ordres de mission

Formation continue

Gestion courante du budget de fonctionnement

Gestion de crédits vacation et stages

Suivi médecine de prévention et action sociale

Organisation des concours décentralisés

2 – Secrétaire Administratif – cat B : Chargé de gestion financière et qualité

Gestion financière BOP 131, 224 et 334

La CGT relève que dans le cadre de la gestion de plusieurs BOP, il faudra définir si cette personne pilote dans le cadre des cofinancements.

Suivi de l'exécution budgétaire

Veille juridique et MàJ de l'information des services.

3 – Chargé de gestion immobilière et sécurité

Maintenance et exploitation des bâtiments et équipements

Respect des règles de prévention en matière de risques et de sécurité

Suivi des immobilisations

La CGT demande de valoriser le Développement durable dans le cadre de ce poste.

Le Président indique qu'il faut anticiper pour prévoir dans l'idéal un tuilage.

La SG évoque un risque de vacance de poste. Chaque agent devra essayer de maintenir le service opérationnel dans la mesure de ses compétences.

Le SNAC FSU demande des précisions sur le poste numéro 3 pour le terme de « coordination » des sauveteurs. Cette personne devra elle-même être formée (voir Suivi des registres.)

La SG rappelle que le rôle de « l'Assistant de prévention et de sécurité » est de conseiller l'administration.

Le SNAC FSU indique pour l'APS la nécessité d'un appel à candidature.

La SG indique qu'elle va reprendre le rôle de responsable de formation.

Le SNAC FSU demande s'il y a eu des demandes internes concernant ces vacances de postes.

Le Président indique que tout est publié à la BIEP.

Le SNAC FSU demande s'il n'est pas possible de s'organiser en amont de la BIEP.

La SG explique que ce n'est pas possible car il faut un numéro d'annonce.

Le président confirme que la BIEP est la règle.

VI / Questions diverses

Le SNAC demande où nous en sommes de la signalétique du CCE.

La SG indique des esquisses ont été faites, car tous les visiteurs doivent passer par l'accueil.

Le SNAC FSU indique qu'il est important que l'UDAP précise à ses visiteurs de ne pas venir directement à l'UDAP. Egalement, dans le cadre de grandes réunions comme les comités d'experts, besoin de prévenir en amont afin d'organiser l'accueil (contrôle de l'identité des personnes, plan de passage, etc.)

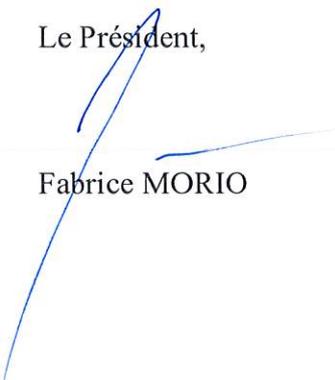
Le SNAC FSU rappelle que le SRA n'est pas sur le serveur vocal de la DAC.

La SG indique qu'il faut revoir les disques mais la société doit venir sur place.

La date du prochain CT est conjointement proposée le :

Vendredi 20 octobre 2017 à 9h00.

Le Président,

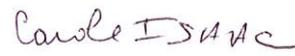

Fabrice MORIO

Le Secrétaire de séance


Anthoni DOMINGUEZ

Le Secrétaire de séance adjoint


Gérard RELOUZAT


Carole ISAAC